



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

[retour](#)

Question écrite n° 86395

Texte de la question

M. Frédéric Lefebvre attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et du développement international sur les conclusions du rapport parlementaire remis au Premier Ministre le 21 juillet 2015 et relatif au retour en France des Français de l'étranger. Ce rapport souligne les difficultés dont les Français expatriés qui choisissent de retourner en France font l'expérience, et propose des mesures visant à faciliter leur retour en France en simplifiant leur rapport avec les administrations. Les études réalisées démontrent une corrélation entre la durée d'expatriation des Français à l'étranger et la complexité perçue par les intéressés dans leur parcours de retour en France. Parmi les propositions, ce rapport suggère de limiter la traduction des documents demandés par l'administration française mais émanant d'une administration étrangère à ce qui est « strictement nécessaire » pour celle-ci. Il lui demande si le Gouvernement entend donner une suite favorable à cette suggestion et le cas échéant, de lui préciser ce qu'il considérera comme « strictement nécessaire » pour l'administration.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Lefebvre](#)

Circonscription : Français établis hors de France (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 86395

Rubrique : Français de l'étranger

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Action et comptes publics

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 août 2015](#), page 5810

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)